

# Conseil Municipal du 12 février 2010

Déclaration préalable Hervé SEYVE

« Monsieur Fergeau,

Le présent Conseil Municipal a été convoqué à une heure et un jour particulièrement inhabituels. La motivation de ce choix résiderait dans l'obligation d'élire dans le délai légal le remplaçant de votre adjointe démissionnaire.

Nous vous avons demandé de déplacer ce Conseil Municipal, ce que vous nous avez refusé. En effet de nombreux élus de l'opposition, engagés dans le soutien à l'organisation d'une manifestation importante proposée par une association caritative illacaise, ne sont pas disponibles ce soir. Dois-je rappeler que l'objectif que s'est fixé cette association, en partenariat avec l'Institut Bergonié, est l'amélioration des conditions d'hospitalisation des malades atteints du cancer. Cette manifestation est programmée depuis le mois de septembre dernier et vous en connaissiez la date puisque vous avez validé la mise à disposition du complexe sportif Pierre Favre pour cet évènement auquel vous êtes d'ailleurs invité. Vous l'aurez compris je veux parler du concert organisé ce soir par l'Association Pierre Favre, et que nous avons choisi de soutenir en mémoire de notre ancien Maire.

Choisir cette date au seul motif de l'obligation de respect du délai légal fixé par l'article L 2122-14 du CGCT illustre a minima votre incapacité à programmer un évènement pourtant facilement prévisible: votre adjointe a démissionné par courrier en date du 29 novembre 2009, vous avez accepté cette démission le 21 décembre 2009, vous nous dites avoir reçu le courrier du Préfet le 29 janvier dernier, qu'est-ce qui vous empêchait donc de programmer ce Conseil Municipal hier soir par exemple ? Je ne peux me résoudre à croire que vous l'ayez décidé sciemment à d'autres fins, moins avouables celles-ci!

Nous proposer, comme vous le faites dans le mail de réponse qui m'a été adressé par votre première adjointe suite à ma demande de report de date je cite : « je pense que compte-tenu de l'ordre du jour, ce conseil ne devrait pas dépasser une heure.. nous nous attacherons avec

vosre aide à terminer ce conseil dans les délais... » constitue un nouveau déni de démocratie locale. Après l'absence de publication de vos réponses à nos questions écrites en Conseil Municipal dans les média municipaux, ceci en infraction au règlement intérieur, en l'absence de tenue de réunions de commissions municipales depuis plus d'un an sur certains sujets majeurs pour notre collectivité comme l'intercommunalité, le développement économique, le Conseil Municipal constitue le dernier lieu de débats, et vous nous demandez d'être complice de cette mascarade qui constituerait à l'expédier en moins d'une heure. M. Fergeau, vous vous moquez des élus de l'opposition qui représente à 19 voix près autant d'illacais que vous. Dans ces conditions, vous comprendrez que notre participation réduite au présent Conseil Municipal constitue un refus de notre part de cautionner vos méthodes, mais également un avertissement solennel : M. Fergeau vous avez pris des engagements vis à vis de la population illacaise : une faible majorité les a cru, comptez sur nous pour lui faire savoir que vous l'avez trompée, dupée ! Ce n'est pas comme cela que vous apaiserez le débat. »